# Directeur d'école Ecole élémentaire de Montpon-Ménestérol Circonscription de Saint-Astier Ouest Dordogne

Fiche poste

# **DESCRIPTION DU POSTE**

#### Contexte de l'école

L'école élémentaire de Montpon-Ménestérol fait partie du secteur de recrutement du collège Jean Rostand de Montpon-Ménestérol. Sa structure se compose de 10 classes, la direction bénéficiant ainsi d'une décharge de 50 % d'enseignement. Cette école, dans une démarche d'inclusion accueille une ULIS. Le public scolaire accueilli comporte une forte proportion d'élèves à besoins éducatifs particuliers, ce qui nécessite une relation de confiance avec leurs familles. Afin de faciliter l'intégration des EANA et des EFIV ainsi que de leur famille, un projet en partenariat avec l'UPE2A du collège est en cours d'élaboration « Ouvrir l'école aux parents » (projet CASNAV). Un poste de RASED est rattaché à l'école.

L'équipe pédagogique se construira autour d'un nouveau projet d'école à la hauteur du secteur de collège dont le diagnostic pourra se mettre en œuvre dès l'an prochain en lien avec les autres écoles.

Dans le cadre d'un travail partenarial, le futur projet d'école sera un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite scolaire en cohérence avec le parcours culturel des élèves.

#### Définition du poste et des missions

La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel.

Elle requiert en outre un **sens aigu du pilotage**, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages.

# Compétences attendues

- 1- Le directeur aura des compétences :
  - d'expertise pédagogique pour impulser ou initier des réponses les plus adaptées aux besoins des élèves et des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture : soit par l'organisation pédagogique du service des enseignants, soit par l'initiation de dispositifs spécifiques, soit par l'organisation d'une réflexion pédagogique commune ;
  - → d'analyse des résultats des élèves au regard d'indicateurs ;
  - → d'élaboration et de conduite de rédaction collective d'un projet d'école centré sur les points d'amélioration repérés ;
  - → de conduite des dispositifs de suivi et de personnalisation des parcours (conseil de cycle, équipes éducatives) ;
  - → de mobilisation des ressources humaines autour des activités pédagogiques complémentaires, des stages de réussite et des compétences repérées (LV, numérique éducatif, sciences, histoire des arts);
  - → de fortes capacités de médiation, d'écoute et de gestion ;
  - → de prévention et de régulation des conflits ;
  - → de mutualisation et de capitalisation de l'expérience pédagogique et d'animation d'équipe.
- 2- Au regard des spécificités de l'école, le directeur sera amené à :
  - → être ouvert aux innovations pédagogiques ;
  - → travailler en équipe au sein du secteur de collège (avec la principale du collège Jean Rostand, avec les directeurs et enseignants des autres écoles du secteur, avec l'équipe de circonscription, et les professeurs de l'INSPE) ;
  - → développer les relations et la communication avec les partenaires : élus, familles, travailleurs sociaux, services municipaux et associations.

## **MODALITE D'AFFECTATION**

Affectation à titre définitif si le candidat retenu est inscrit sur la liste d'aptitude à la direction d'école L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

# **ELEMENTS DE REMUNERATION**

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon

## MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter l'IEN de la circonscription.